



Initiative sur l'élevage intensif, une énième initiative sur l'agriculture.

Vincent Roten, Eleveur de vaches allaitantes bio, Député au Grand Conseil, Savièse

Depuis 2017, le peuple suisse a déjà été appelé à se prononcer à 7 reprises sur des thématiques qui touchent l'agriculture à savoir :

2017 : sécurité alimentaire

2018 : fair food / souveraineté alimentaire

2020 : loi sur la chasse

2021 : accord économique avec l'Indonésie

2021 : pour une eau potable propre / pour une Suisse libre de pesticides de synthèse

Parmi tous les textes soumis au vote, seuls deux émanaient du monde paysan et souhaitaient renforcer notre agriculture (sécurité alimentaire et souveraineté alimentaire). Pour les autres, il s'agit systématiquement d'attaque frontale contre notre modèle agricole. L'initiative contre l'élevage intensif ne fait pas exception à la règle. A croire que l'agriculture est la source de tous les maux de notre société alors que son importance n'a jamais été aussi évidente pour le plus grand nombre d'entre nous depuis que les crises majeures se succèdent sans crier gare.

Il nous paraît important de rappeler d'où vient cette initiative sur l'élevage intensif et quels sont les objectifs réels. Ce texte a été lancé par l'organisation Sentience Politics. Sur le site internet, les activistes avouent leur but. Je cite : « *Pour Sentience, la détention d'animaux devrait être moins douloureuse, quantitativement réduite et – si possible – obligatoirement remplacée par des alternatives.* » Le but ultime de Sentience est donc la prohibition de toute forme de détentions d'animaux à des fins alimentaires.

L'initiative attaque la détention d'animaux en Suisse en affirmant que la Suisse connaît l'élevage de masse - pour reprendre le texte original allemand – en faisant fi des exigences déjà en vigueur dans notre pays, et pire encore, elle veut inscrire, dans notre constitution, les normes de détentions de Bio Suisse.

On peut l'affirmer haut et fort, la Suisse ne connaît pas d'élevage de masse ! La Suisse est le seul pays qui a légiféré sur le nombre maximum de volailles, de porcs et de veaux autorisé par exploitation. L'ordonnance du Conseil fédéral fixant des effectifs maximums pour la production de viande et d'œufs (RS 916.344) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1980.

En Suisse, l'agriculture et l'élevage sont basés sur des exploitations familiales avec des troupeaux limités. Nos familles paysannes tiennent à leurs animaux de rente. Elles s'en occupent sept jours sur sept et 365 jours par an.

De plus, la Suisse dispose d'une législation touffue et détaillée pour le bien-être animal. La loi sur la protection des animaux figure parmi les plus strictes au monde. L'ordonnance sur la protection des animaux s'étale sur 190 pages. Elle est adaptée en permanence. En voici quelques exemples :

- Interdiction de l'élevage en batterie pour la volaille depuis 1991 ;
- Sorties minimales en plein air pour le bétail en hiver dès 2008 ;
- Interdiction des caillebotis intégraux et plus grande surface minimale pour les porcs à partir de 2018.

Afin de surveiller le bien-être animal, la Confédération, les cantons et les agriculteurs se sont dotés de véritables brigades de contrôleurs.



Les organismes de contrôle doivent être homologués par les cantons. Ils engagent des professionnels pour contrôler le bien-être animal. Ces professionnels ne peuvent pas effectuer de contrôles relatifs à la protection des animaux sans avoir obtenu préalablement un CFC d'Assistant officiel en protection des animaux. La formation débouchant sur ce CFC est délivrée par des vétérinaires officiels.

Les procédures de contrôle sont strictes et validées au niveau cantonal et fédéral. Les Offices cantonaux des Affaires vétérinaires accompagnent régulièrement les contrôleurs lors de contrôles de supervision afin d'assurer la qualité et la formation continue des contrôleurs. Les contrôleurs sont aussi régulièrement supervisés par des inspecteurs de l'Office fédéral de l'agriculture. Enfin, ils sont encore suivis par le Service d'accréditation suisse qui certifie que les contrôles répondent aux normes internationales (ISO 17020).

Les contrôles relatifs à la protection des animaux ont lieu tous les 4 ans. Si un contrôle constate une irrégularité, l'élevage est recontrôlé par le vétérinaire cantonal, puis les contrôles se déroulent à une fréquence plus rapide jusqu'à ce que tout redevienne en ordre.

Les manquements entraînent des sanctions et des réductions des paiements directs. Dans les cas graves, une interdiction de détenir des animaux peut être prononcée.

Il est malheureux de constater que les initiants font un parallèle malhonnête entre volume de production et condition de détention. Le passage aux directives de Bio Suisse (état 2018) aurait un impact particulièrement fort sur la production de volaille et de porcs. Les producteurs de volailles estiment que leur production baisserait de près de 80 %. Environ la moitié des éleveurs porcins devraient transformer leurs porcheries et organiser des possibilités de sorties en plein air à proximité de leurs bâtiments. En cas d'acceptation de l'initiative, pour maintenir le même volume de production qu'aujourd'hui, nous devrions multiplier les sites de production.

Les petites exploitations valaisannes ne seraient pas épargnées. En effet, les normes Bio Suisse imposent aux éleveurs de sortir leurs animaux régulièrement toute l'année. Du printemps à l'automne, le bétail bovin en Valais est quasi quotidiennement à l'extérieur, près de la ferme, au mayen ou à l'alpage. En revanche durant l'hiver les vaches sont à l'étable. Les sortir, particulièrement en zone de montagne, peut se révéler dangereux en raison des risques de blessures lorsque l'aire de sortie est verglacée. Les vaches d'Hérens doivent être sorties avec beaucoup de précaution, l'une après l'autre, pour éviter qu'elles ne se battent, ce qui est dans leur tempérament naturel. Les sorties en plein air prennent donc énormément de temps. Nos éleveurs de montagne sont souvent des ouvriers-paysans qui gouvernent leur bétail le matin avant d'accomplir leur journée de travail, puis le soir. Il leur est impossible de sortir leur bétail durant la journée autant de fois que ce qu'exigent les normes de Bio Suisse. Si l'initiative passe, de nombreux éleveurs de montagne cesseront leurs activités.

La disparition d'exploitations en montagne mettrait en péril le cheptel de vaches d'Hérens. L'entretien du territoire par l'agriculture serait remis en cause ; les communes et les bourgeoises passeraient à la caisse.

Vous l'aurez compris, nous combattons activement cette initiative qui attaque frontalement notre agriculture en ratant complètement sa cible. Le bien-être de nos animaux est garanti par un cadre législatif strict et par l'implication quotidienne de nos paysans sur leurs exploitations.

Vincent Roten